

de Barcelonne, sont entrés dans les faubourgs de cette ville, où ils ont bel et bien enfoncé les troupes de Molay Martinez.

« On évaluait plusieurs milliers de fusils, plusieurs centaines de chevaux et six millions de réaux, le résultat de cette marche triomphale de nos catalans. »

Conseil municipal de Roubaix

Séance du 5 juin 1875

QUESTION DU COLLÈGE

M. FRANÇOIS ERNOULT donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

La convention intervenue, par suite d'une délibération du Conseil municipal, en date du 11 mai 1866, pour une durée de 9 ans, entre le Maire de la ville de Roubaix et le Directeur de l'Institution libre de N.-D. des Victoires, arrive à son terme à la fin de la présente année scolaire.

Votre commission des Ecoles, que vous avez chargée du soin d'étudier cette convention et de voir s'il fallait la renouveler, s'est posée cette double question :

Faut-il renouveler la convention ?
Y a-t-il lieu d'y apporter des modifications ?

1° Et d'abord faut-il renouveler la convention ?

Pour résoudre cette question, il est nécessaire de nous rendre compte si la ville de Roubaix a recueilli de la convention de 1866, les avantages qui avaient déterminé nos prédécesseurs à la souscrire. Ils voulaient organiser, sous une direction qu'on s'accordait unanimement à demander ecclésiastique, un collège qui offrirait à toutes les classes de la société, la facilité d'acquiescer par de fortes études, les titres académiques exigés pour toutes les carrières libérales, ou les connaissances plus pratiques réclamées par le commerce et l'industrie.

C'est dans cette vue qu'avait été passé le contrat dont nous croyons utile de vous rappeler les clauses principales.

La ville mettait gratuitement pendant neuf ans à la disposition du Directeur de l'Institution libre de N.-D. des Victoires, l'immeuble qu'elle venait d'acheter à une association de pères de famille.

Elle ajoutait à la jouissance gratuite de ce local, et pour le même terme de neuf années, une subvention annuelle égale au dixième des dépenses de l'établissement dûment justifiées.

De son côté, le Directeur s'obligeait :

1° A compléter les classes latines jusqu'à la philosophie inclusivement, au fur et à mesure que cela serait nécessaire ; avec cette réserve qu'il fallait qu'il se présentât au moins sept élèves dans un cours pour qu'on fût tenu de l'établir avec un professeur particulier.

2° A compléter également les cours de Français, en y introduisant le plus de sciences possible, et en leur donnant le programme de l'enseignement secondaire spécial établi par la loi du 26 juin 1863.

3° A ne confier les classes de sciences, les cours supérieurs de français et les classes latines, à partir de la 3^{me}, qu'à des professeurs diplômés.

4° A réduire le prix de l'externat surveillé à 7 francs par mois pour les classes françaises ; en maintenant celui de 10 francs pour les classes latines. Le Directeur acceptait également le prix de 5 francs pour les externes libres de l'une et de l'autre catégorie.

La direction du Collège a scrupuleusement rempli toutes ces obligations : les classes latines ont été complétées sitôt que le nombre des élèves l'a permis, et, depuis 1869, nous avons un Collège de plein exercice.

Les classes de Français ont été, dès la rentrée d'octobre 1866, organisées avec des cours de sciences, conformément au programme de l'enseignement secondaire spécial. Chaque classe de cet enseignement a eu son professeur particulier à partir de 1871.

Aux termes du contrat, il fallait 8 professeurs diplômés (5 pour les classes latines, 3 pour les cours de français) : le Collège compte actuellement douze professeurs diplômés, 8 pour les lettres, 2 pour les sciences et deux qui ont l'un et l'autre diplôme.

La rétribution scolaire a été de 10 francs, 7 francs et 5 fr., suivant les catégories déterminées par la convention.

En imposant les clauses de cette convention au directeur de notre collège, nos prédécesseurs, nous l'avons vu, avaient l'intention de procurer à la jeunesse de notre ville :

1° Un enseignement littéraire et scientifique sérieusement organisé qui la mit en mesure d'entrer avec honneur dans les carrières libérales ;

2° Un enseignement spécial distribué en 4 années qui préparât d'une manière prochaine à l'industrie et au commerce.

Nous sommes heureux de constater que sous le premier rapport leur attente n'a pas été trompée.

L'enseignement des lettres et des sciences est donné à Roubaix d'une manière complète, conformément au programme universitaire, et nos jeunes gens s'y préparent, non sans succès, au double baccalauréat de lettres et de sciences. Depuis la création du cours de philosophie, le Collège présente, chaque année, des candidats aux deux baccalauréats. Vous l'apprendrez avec satisfaction, Messieurs, sur 20 élèves présentés pour les lettres, 14 ont été reçus à la première présentation.

Les sciences comptent 13 bacheliers reçus à la première présentation sur 15 élèves présentés.

Soit 70 p. 0/0 pour les lettres ;

Près de 87 p. 0/0 (86,86) pour les sciences ;

Résultat que l'on peut comparer sans crainte à celui qu'on obtient, pendant le même temps, les établissements d'enseignement secondaire les plus réputés.

Quelle que soit la chose de plus importante encore : la bonne éducation. Sous ce rapport également, la direction du Collège de Roubaix a justifié la confiance qu'on avait mise en elle.

Nous avons donc un collège de plein exercice où les études sont bonnes, où l'éducation ne laisse rien d'essentiel à désirer et qui s'ouvre libéralement à tous, grâce à la modération de la rétribution scolaire. Aussi le nombre des élèves a presque doublé dans l'espace de 9 années ; en 1866, il y avait 172 élèves, il y en a actuellement 309.

Toutefois, nous devons constater que les classes supérieures sont suivies par un nombre relativement restreint d'étudiants. Ce fait, dont les causes parfaitement indiquées par l'honorable rapporteur de 1866, sont restées les mêmes, n'a rien qui doive nous surprendre, encore moins nous décourager. L'expérience prouve que ce n'est jamais que lentement et après avoir conquis, par des années de labeur et de succès, la confiance, et, disons-le, la vogue, que les établissements scolaires voient leurs cours supérieurs suivis par de nombreux élèves.

Notre collège a fait sous ce rapport le plus difficile ; il a commencé et bien commencé.

Espérons que les familles aisées de Roubaix constatant les bons résultats obtenus par notre collège, appréciant, comme elle le mérite, la précieuse influence de la vie de famille sur les jeunes gens, renonceraient à les envoyer, comme elles l'ont fait trop souvent, achever au dehors des études qu'ils peuvent dans d'aussi bonnes conditions et avec des avantages incontestables terminer ici. Quant aux élèves boursiers, ils ont toujours été en petit nombre dans les classes latines et peu ont eu la persévérance de continuer jusqu'au terme des études.

Pour encourager les familles des boursiers à accepter les sacrifices que leur impose l'instruction complète de leurs enfants, disons que, parmi nos candidats bacheliers, il y a eu cinq élèves boursiers et que les cinq ont été reçus.

Trois bacheliers ès-lettres ;
Un bachelier ès-sciences ;
Et le 5^e ayant obtenu les deux diplômes.

Votre commission se réserve de demander au Conseil, en temps opportun, s'il n'y aurait pas, pour faciliter les études de cette classe intéressante d'élèves, des mesures à prendre qui diminueraient les sacrifices de leurs familles.

Il n'a pas dépendu des directeurs zélés de notre collège, que le second but recherché n'ait été complètement atteint et que l'enseignement spécial n'ait donné un résultat aussi satisfaisant que les classes latines. Ils ont largement fait tout ce que demandait le contrat de 1866 :

Cours de sciences adjoints aux classes de français ;

Attribution, dès que le nombre des élèves a été suffisant, d'un titulaire à chaque classe, et d'un professeur diplômé aux cours de sciences, et aux cours supérieurs de 3^{me} et 4^{me} années.

Des causes multiples expliquent que, malgré cela, les espérances qu'on avait fondées sur la création de cet enseignement spécial, ne se sont pas réalisées.

1° Il y a d'abord une cause que nous appellerons intrinsèque, qui tient à la nature même de cet enseignement, dont le programme nous paraît avoir été dressé par des savants, plus habitués à vivre dans les régions de la théorie que dans celles de la pratique ; il est à la fois trop élevé, trop au-dessus de l'application usuelle et d'autre part trop étendu pour être utilement parcouru dans l'espace de quatre ans, ce qui, pourtant, est le maximum d'années d'études qu'on peut demander à la catégorie d'élèves pour laquelle il a été préparé.

Nous savons que ce n'est pas seulement à Roubaix qu'on a constaté l'imperfection de ce système.

2° Les élèves qui se sont présentés pour suivre ces cours y arrivaient généralement trop jeunes et sans une préparation suffisante. Les études élémentaires qu'ils avaient incomplètement faites pour la plupart, ne les mettaient pas à la hauteur de ce programme.

3° Cet enseignement manquant de sanction pratique, et les familles des boursiers trouvant facilement à placer leurs enfants dans le commerce ou l'industrie, le plus grand nombre ne restait au collège qu'un temps trop court pour parcourir tout le programme.

En moyenne, ils n'ont fait au collège qu'un séjour de deux ans et demi. Vous connaissez maintenant, Messieurs, ce qu'a produit la convention de 1866.

Le Directeur l'a fidèlement exécutée, et pour les classes littéraires et scientifiques du degré secondaire, on ne pouvait espérer de résultats plus satisfaisants.

Nous réserverons, si vous voulez bien le permettre, la question de l'enseignement secondaire spécial. Nous vous avons dit les causes particulières qui expliquent son peu de succès jusqu'à ce jour.

La recherche des remèdes à apporter à cette situation entraînerait de trop longs développements qui trouveront naturellement une place dans la seconde partie de ce rapport ; nous restreignons donc nos conclusions actuelles à l'établissement d'enseignement secondaire proprement dit.

Lors de la mémorable discussion de 1866, le Conseil était unanime à reconnaître la convenance et la nécessité de donner à notre collège une direction ecclésiastique. Si l'on différait d'avis sur l'organisation de ce collège, dirigé par un prêtre ; si, tandis que les uns le voulaient libre, les autres le préféraient universitaire, c'était uniquement parce que ces derniers craignaient, qu'au point de vue scientifique surtout, l'enseignement donné par des ecclésiastiques ne fût insuffisant.

Les faits que nous avons eu l'honneur de vous exposer établissent clairement que ces craintes n'étaient pas fondées, et les élèves de Notre-Dame des Victoires ont victorieusement démontré au double baccalauréat des lettres et des sciences, la force des études du collège de Roubaix.

L'expérience a donc prononcé sur le seul point litigieux qui aurait pu nous diviser comme nos devanciers :

Nous sommes unanimes comme eux à comprendre et à proclamer la nécessité de donner, comme fondement à l'éducation de la jeunesse, les principes de la religion et de la morale.

Comme eux aussi, nous sommes animés de la ferme volonté d'assurer, à notre ville, un établissement d'enseignement secondaire, comparable, pour la force et le résultat des études, aux meilleurs collèges du même degré ; mais, nous n'avons plus comme eux, à nous demander si une direction et un personnel ecclésiastiques peuvent tout aussi bien qu'une direction et un personnel universitaires lui procurer cet avantage.

Nous avons vu à l'œuvre la direction et les professeurs de Notre-Dame des Victoires, et le passé nous garantissant l'avenir, nous sommes assurés qu'entre leurs mains le collège de Roubaix se maintiendra à la hauteur où ils ont su le placer.

Dans ces conditions la première question que nous nous étions posée se résout d'elle-même affirmativement :

Il convient de renouveler la convention avec le directeur du collège.

Bien que des considérations financières soient dans la grave question qui nous occupe d'un ordre évidemment secondaire, il n'est pas hors de propos de vous faire remarquer, Messieurs, les avantages que présentait, à ce point de vue, la convention de 1866.

Elle n'imposait en effet, à la ville, outre la charge du local à fournir, qu'une dépense annuelle de 4 à 5,000 francs. Il n'y a pas à notre connaissance un collège de l'importance et de la valeur de celui de Roubaix, qui coûte moins aux finances municipales.

Nous avons de sérieuses raisons d'espérer que la ville traiterait cette fois à des conditions plus avantageuses encore, et qu'on consentirait à renouveler la convention, sans réclamer aucun subside.

Les intérêts financiers de Roubaix nous amènent encore à la même conclusion : Il convient de renouveler la convention de 1866.

2° Y a-t-il lieu d'y apporter des modifications ?

En ce qui concerne l'enseignement secondaire proprement dit et l'enseignement élémentaire du français, on peut, sans hésitation, répondre négativement ; mais pour ce qui concerne l'enseignement secondaire spécial, vous savez, Messieurs, les réserves que nous avons faites et la suite de notre rapport vous dira les modifications que nous croyons utiles, à ce sujet, d'apporter à la convention de 1866. L'importance, qu'à juste titre, on a toujours attachée, et que nous reconnaissons également, à l'étude pratique des sciences dans une ville aussi industrielle et commerçante que Roubaix, a depuis longtemps provoqué, dans cet ordre d'idées, des essais qui, jusqu'à ce jour n'ont pas donné les résultats qu'on en espérait.

Sans remonter aux diverses tentatives antérieures à la convention de 1866, voyons ce qui a été fait à cette époque, pour organiser à Roubaix l'enseignement spécial.

Le collège avait, comme les autres maisons du même genre, des cours de français, c'est-à-dire, quelque chose d'un peu plus complet, surtout au point de vue littéraire, que l'enseignement primaire. S'inspirant du programme ministériel qui venait de créer dans l'université l'enseignement spécial, on en a ajouté toute la partie scientifique distribuée en quatre années d'études aux cours de français déjà existants.

En agissant ainsi, nos devanciers ne pouvaient pas, comme nous aujourd'hui, interroger l'expérience, puisqu'il s'agissait d'une création nouvelle, et si nous sommes amenés à vous proposer de modifier leur œuvre, nous regretterions qu'on vit dans nos réflexions la moindre critique de leur conduite.

Ils ont fait tout ce qu'ils devaient faire : un essai ! Aujourd'hui l'expérience a prononcé : Elle nous dit que le programme est trop vaste, qu'il faut par conséquent le restreindre ; qu'il est trop général et trop théorique, qu'il faut par conséquent le spécialiser et le rendre plus pratique ; elle nous dit enfin qu'au lieu de juxtaposer aux années d'études françaises l'instruction professionnelle, il vaut mieux la donner comme complément à des jeunes gens plus avancés en âge et ayant terminé ces études.

Nous laisserions donc subsister, en les allégeant de tout ce qui n'est pas élémentaire dans l'étude des sciences, les cours de français du collège.

A côté de notre établissement d'enseignement secondaire et sous une autre direction, à l'exemple des villes manufacturières, de Mulhouse, de Lyon, de Rouen, d'Amiens, de Gand, nous voudrions fonder une institution d'études

professionnelles ; elle aurait pour mission exclusive de préparer les élèves, par un enseignement pratique, aux nombreuses carrières industrielles et commerciales qui, à Roubaix, s'ouvrent devant eux à leur sortie de l'école.

Sans entrer dans le détail d'un programme, dont nous vous engageons à confier la rédaction à une commission mixte formée de représentants du Conseil municipal et de quelques-uns de nos concitoyens, anciens élèves des écoles savantes (Polytechnique, Arts et Métiers, etc.)

Permettez-nous de vous soumettre une idée d'ensemble du nouvel établissement scolaire, que nous vous proposons de fonder à Roubaix.

Outre une première année consacrée à la révision des études françaises et à la préparation aux classes spéciales et qui se terminerait par un examen très-sérieux, attestant l'aptitude des élèves pour de plus hautes études, l'ensemble des cours de notre école professionnelle comprendrait :

L'étude des langues vivantes (Anglais, Allemand, Italien) ;

La comptabilité et la tenue des livres ; les mathématiques appliquées à l'industrie ; le dessin industriel ;

La physique et la chimie expérimentales ;

La Géographie commerciale ;

Quelques notions usuelles de droit et d'économie ;

Il va sans dire qu'on ne négligerait pas un enseignement religieux adapté à l'âge et au développement intellectuel des élèves. Ces différents enseignements seraient en partie communs à tous, en partie distribués en deux sections, l'une industrielle, l'autre commerciale.

Le conseil de perfectionnement dont vous jugerez convenable de doter l'école industrielle, apprécierait si, pour la compléter et la rendre vraiment pratique, il n'y aurait pas lieu d'y adjoindre, en temps opportun, un établissement spécial où se donneraient des cours de teinture, de peignage, de filature et de tissage.

Vous le voyez, Messieurs, dans notre pensée toutes les sciences comprises dans ce programme doivent être réduites dans leur partie théorique aux proportions les plus sommaires, et y figurent surtout pour être étudiées dans leurs applications pratiques, et, ajoutons-le, locales.

Notre ambition ne serait pas de fonder ici une école rivale des grandes institutions de Paris, de Châlons et même de Lille ; ces grandes institutions dont l'enseignement est plus élevé, ne couvrent qu'un très-petit nombre, à qui il nous sera toujours possible de procurer, par la création de bourses, la facilité d'en suivre les cours.

Notre école doit s'adresser au grand nombre et pour cela s'adapter exclusivement aux nécessités de l'industrie et du commerce de la localité.

Elle aura pour objectif de leur procurer des auxiliaires intelligents et instruits, et de fournir à la jeunesse de notre ville les moyens, à la portée de tous, de se créer par un travail que la science rendra plus fécond, une situation indépendante et honorable.

Aux termes des années d'études spéciales, les élèves subiraient devant le conseil de perfectionnement, un examen sur toutes les matières du programme.

Ceux qui satisfaisaient leurs examinateurs, recevraient un diplôme constatant leurs connaissances pratiques et leur aptitude pour le commerce, ou pour une des branches de notre industrie. Nous ne doutons pas que ce diplôme n'acquiesce bientôt une réelle valeur et ne donne ainsi à cet enseignement la sanction efficace dont il a manqué jusqu'à ce jour.

Nous n'avons pas cru utile de nous occuper du nombre et de la durée des cours, du local, du personnel, des professeurs, des mesures financières, corollaire nécessaire du projet dont nous vous entretenons. Nous pensons qu'il vaut mieux laisser la question entière à la commission mixte, que nous vous proposons de nommer pour l'étudier.

Des réflexions que nous avons eu l'honneur de vous soumettre, des faits que nous vous avons exposés dans les deux parties de ce travail, il nous paraît ressortir clairement :

1° L'utilité pour la ville de Roubaix de renouveler avec la direction actuelle du Collège et pour la même durée la convention de 1866, en la modifiant toutefois, en ce qui concerne l'enseignement secondaire spécial.

2° La convenance d'établir une école professionnelle du commerce et de l'industrie, distincte du Collège et l'opportunité de nommer une commission mixte chargée d'en rédiger le programme et d'étudier les voies et moyens qui en permettraient la meilleure et la plus prompte réalisation. Vous reconnaîtrez, Messieurs, la nécessité de prendre des mesures pour ménager les intérêts des élèves, pendant les années de transition qui sépareront l'état des choses actuel de l'organisation complète de notre école professionnelle.

Quelques légers changements à l'acte de 1866, nous ont également paru réalisables. Ainsi nous vous proposons de demander que tous les professeurs latins soient diplômés à partir de la classe de 6^{me} au lieu de celle de 4^{me} et qu'un nombre de cinq élèves au lieu de sept dans un cours, suffise pour que le directeur du Collège soit tenu de lui donner un professeur particulier.

Nous avons, en conséquence, l'honneur de vous proposer de prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Considérant que la convention intervenue, le 11 mai 1866, entre le Maire

de la Ville de Roubaix et le Directeur de l'Institution libre de Notre-Dame-des-Victoires, tenue sous l'approbation de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Cambrai, par les pères de la Congrégation de Saint-Charles, arrive à son terme à la fin de la présente année scolaire ;

Qu'il y a la nécessité de maintenir à Roubaix un collège de plein exercice d'enseignement secondaire et l'opportunité de perfectionner l'enseignement spécial ;

Qu'il le rapporte à la commission chargée de la question ;

Art. 1^{er} — La convention de 1866 sera renouvelée pour une durée de 9 années consécutives qui commenceront à courir du 1^{er} octobre 1875 avec les modifications suivantes :

A. La subvention annuelle égale au dixième des dépenses dûment justifiées sera supprimée ;

B. Tous les professeurs des classes latines à partir de la 6^{me} inclusivement devront être diplômés ;

C. Les cours de Français, au fur et à mesure que l'école professionnelle s'organisera, seront ramenés à ce qu'ils étaient avant 1866.

En souscrivant cette convention, le Directeur du Collège contractera l'obligation de maintenir à Roubaix un collège de plein exercice d'enseignement secondaire dont chaque cours devra avoir son professeur particulier.

Si, cependant, il se présentait moins de cinq élèves à un cours, ce cours pourrait être fait par le titulaire d'un autre cours.

Art. 2. — Il sera créé à Roubaix une école professionnelle distincte et indépendante du Collège.

Art. 3. — Une commission spéciale formée de la commission des écoles et de cinq industriels ou ingénieurs, anciens élèves des écoles savantes, sous la présidence du Maire ou de son délégué, sera chargée d'étudier les voies et moyens de réaliser cette création et de présenter dans le plus bref délai un rapport au conseil municipal.

En prenant cette délibération, vous êtes certains, Messieurs, de répondre au vœu de la grande majorité des pères de famille et vous donneriez en même temps satisfaction au désir, depuis longtemps manifesté, d'avoir à Roubaix un établissement sérieux, spécialement consacré à la nombreuse jeunesse qui se dispose à entrer dans les carrières commerciales et industrielles.

(A suivre).

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Les funérailles de M. Henry Toulemonde-Nollet ont eu lieu aujourd'hui à Sainte-Elisabeth, au milieu d'une affluence considérable. Les coins du poêle étaient tenus par MM. A. Delfosse, président de la Chambre de Commerce, Louis Watine-Wattinne, adjoint au maire, Louis Crombé, vice président des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, Réquillart-Desaint, marguillier de la paroisse Saint-Martin.

On remarquait dans l'assistance les membres de l'administration, de la chambre de Commerce, des conseillers municipaux, les chefs de nos divers services publics, etc. La Grand-Harmonie assistait à la cérémonie.

Au cimetière, après les dernières prières de l'Eglise, M. Motte-Bossut, adjoint au maire, membre de la chambre de Commerce, a prononcé le discours suivant :

Messieurs, Avant que la terre recouvre la tombe d'un ami, d'un ancien collègue, permettez-moi de lui adresser un suprême adieu.

Je ne vous parlerai pas du chrétien à la foi vive et féconde dont toute notre population a recueilli les bienfaits et admiré l'exemple.

D'autres voix pourraient vous rappeler comment la belle âme de M. Henry Toulemonde comprenait la charité et savait l'exercer.

On nous dit qu'il trouvait-elle les forces nécessaires pour mener à bien tant d'œuvres utiles ? Ce ne sont pas les encouragements ni les consolations d'icibas qui peuvent nous l'expliquer.

M. Henry Toulemonde n'était pas un sociétaire indifférent ; il voulait, surtout on le sait appelé, connaître l'étendue des besoins à secourir, et s'il constatait l'insuffisance des ressources, pour y subvenir, son ingénieuse philanthropie aidée par son inépuisable charité lui fournissait toujours le moyen de remplir la mission qu'il avait acceptée.

Je m'arrête, car je m'oublie sur un terrain qui appartient à ceux qui font plus que moi les fidèles compagnons de ses bonnes œuvres.

Membre de la Chambre de Commerce, dont il fut le secrétaire pendant de longues années, conseiller municipal et tout dernièrement appelé à partager l'administration de la ville, M. Toulemonde occupa avec dignité, rempli avec abnégation et intelligence ces fonctions aussi importantes qu'assujettissantes.

Toutes les voix proclameront ici que l'ambition lui était étrangère, qu'elle n'a jamais été le mobile de sa conduite, que le devoir, le devoir seul le guida.

M. Henry Toulemonde était l'homme du devoir dans la plus large et la plus noble acception du mot. Il y obéissait partout et toujours, dût la mort en être le prix. Car, il est incontestable que si nous avons à déplorer aujourd'hui une perte aussi prématurée, l'accumulation

des charges qui pesaient sur notre ami regretté n'y est pas étrangère.

Simpliciter et pureté de l'excellence des causes qu'il défendait, M. Henry Toulemonde fut, en notre ville, le champion de toutes les œuvres morales et religieuses. Il se battait activement à toutes les tribunes, tant économiques qu'administratives. Il eut souvent à combattre d'énergiques oppositions et si, dans les journaux de la parole, son langage parut parfois absolu, c'est que sa conviction était inébranlable : il fallait s'y rallier ; rien ne résistait à la vivacité de son expression, à la solidité d'une argumentation servie par une élocution facile et élégante. Mais, la lutte terminée, il ne restait dans ce combat d'élite ni sentiment d'amertume ni d'aigreur contre des adversaires qui ne furent jamais ses ennemis.

Son caractère restait le même, plein d'aménité, de tolérance, aussi bien que de déférence pour des opinions qui, de leur côté, étaient unanimes à proclamer sa bonne foi.

Esclave de la Vérité, homme droit et honnête par-dessus tout, nul n'a jamais pu lui reprocher la moindre arrière-pensée ; il réprochait toute présentation ostentatoire ; de prime abord, il mettait à nu sa pensée entière, ses plans, son but, dans ses projets en être plus fièrement combattus. Aussi sa parole était-elle respectée, et si on ne partageait pas ses vues, on ne pouvait le défendre d'admirer la sincérité avec laquelle il les exposait.

L'injustice seule avait le pouvoir de troubler la sérénité de son caractère ; sa susceptible droiture s'en émeuvait jusqu'à l'indignation.

Sans entrer dans le détail des questions nombreuses qu'a traitées M. Toulemonde, vous pouvez apprécier, Messieurs, quels services il a rendus et ceux qu'il était appelé à rendre à la communauté roubaissienne.

Au Conseil, à la Chambre de Commerce, au sein des commissions, il était l'homme de toutes les situations.

Sa délicatesse dans la vie privée égalait son dévouement à la chose publique. Ne voulant pas que tant de fonctions confiées à ses capacités privassent ses collaborateurs du secours de son travail et de son intelligence, il ravisait au sommeil le temps qu'il consacrait à l'administration. N'est-il donc pas juste et vrai de vous redire, Messieurs, qu'il fut l'homme du devoir jusqu'à la mort ?

Pour moi, des fonctions identiques, une fréquente communion d'idées m'ont particulièrement permis d'apprécier les qualités éminentes de M. Henry Toulemonde, que je me sens insuffisant à retracer à votre souvenir. Mais, nul de vous ne me désavouera, Messieurs, quand je vous répéterai que Roubaix perd dans cet homme de bien une organisation d'élite, une intelligence rare, une charité sans ostentation, un homme droit parmi les plus droits, bon parmi les meilleurs citoyens de la cité.

Adieu, mon cher Henry Toulemonde, vous légués à votre famille le plus précieux des héritages, un nom sans tâche, entouré de l'estime et de la reconnaissance de tous ceux qui vous ont connu. Dieu vous a reçu dans son sein en couronnant votre utile et trop courte vie. Il ne nous reste que votre exemple : il portera ses fruits. Qu'il nous rende tel bas plus patients, plus généreux, plus dévoués les uns aux autres, et votre belle âme s'en réjouira du haut du ciel.

Adieu, mon cher Henry Toulemonde, adieu !

Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, nous adresse la lettre suivante :

« Toulouse, le 6 juillet 1875.

» Monsieur le Rédacteur,

» J'ai l'honneur de vous adresser réception du billet de 1,000 francs, montant des premières souscriptions reçues dans votre estimable journal. Vous avez entendu nos cris de détresse, veuillez agréer celui de ma reconnaissance avec l'assurance de mon affectueux dévouement.

» † FLORIAN,

» Archevêque de Toulouse. »

Nous pouvons aujourd'hui remercier nos lecteurs sur la composition des concerts qui seront donnés à l'Hotel-de-Ville lundi et mardi prochains.

Autour de notre poète et chansonnier roubaissien sont venus se grouper : M. Boulenger, l'excellent professeur du Conservatoire de Lille, qui se voit entouré à Roubaix de toute une génération de chanteurs formés par lui ; notre jeune concitoyen, M. Koszul, qui nous fera entendre quelquefois des charmantes compositions si appréciées cet hiver du public des Concerts de Lille ; le sympathique directeur de la Grande-Harmonie, M. Delannoy, et deux de ses meilleurs solistes, MM. Barrez et Knorr.

Nos amateurs n'ont pas voulu rester en arrière dans cette lutte de générosité ; M. E. Wattinne se joindra, nous dit-on, à M. Koszul pour une fantaisie qu'ils exécuteront sur deux grands pianos de concert ; et nous nous affirmer qu'une charmante roubaissienne, M^{lle} Abaye, dont le talent de cantatrice n'avait pu être apprécié jusqu'à présent que dans quelques cercles intimes, aurait cédé aux instances des Membres du Comité d'organisation, et viendrait brillamment compléter cette phalange d'artistes.

Ce n'est pas tout : Le comité d'orga-